



Demande de la nationalité française.

Par **sif13**, le **30/07/2011 à 20:44**

Bonjour,

Je suis une Algérienne et j'habite en Algérie, j'ai 59 ans (née en 1952). Mon père a eu le certificat de nationalité française en 1954 en vertu de l'article 17-1 du code de la nationalité française, comme né d'un père français, décidé en 1961 (mon grand père). Je voudrais donc savoir si il est en mon droit d'obtenir la nationalité française vu que mon père a eu le certificat de nationalité française. Sachant qu'il a résidé en France a partir de 1965 jusqu'à son décès en 1997. merci

Par **mimi493**, le **30/07/2011 à 21:49**

Tous les Algériens étaient Français avant le 1er janvier 1963 (c'est drôle, j'ai toujours l'impression que les Algériens ignorent ce point, comme si on leur apprenait une version bizarre de l'histoire)

Vous devez avoir

- soit une preuve que votre père est resté Français après le 1er janvier 1963
- soit que votre père était Français de statut civil de droit commun et non de droit local faisant qu'il a conservé la nationalité française lors de l'indépendance

Vous n'avez pas le droit d'obtenir la nationalité française, vous cherchez à savoir si vous êtes déjà Français.

Par **amour2960**, le **05/08/2011** à **01:59**

oui vous avais le droit a 100 %, j ai mon cousin de même cas que vous, mais il vous faut une preuve de nationalité, ex: le décret de la nationalité français qui va se délivre au niveau de Nantes, acte de naissance de père français, et le lien parenté entre le père et le fils, ou bien la preuve de nationalité de père, et le lien de parenté avec son fils, et vous adresser tout le dossier a SERVICE DE LA NATIONALITÉ DES FRANÇAIS NÉS ET ÉTABLIS HORS DE FRANCE 30, rue du Château des Rentiers – 75647 Paris Cédex 13 c'est je trouve le téléphone je vous le donne , contacte par email amour2960@gmail.com, c'est ce que j'ai fait a mon cousin, et il a fait la nationalité pour tout ces enfant, c'est moi qui a lui fait les démarche, actuellement mon frère est marie avec sa fait; sa fait 11 jour depuis que il est ici en France en fête c moi il la fait au nom de ma mère, même si mon grand père il es décidé contacte moi par email je vous donne tout les démarche en détail

Par **amour2960**, le **05/08/2011** à **02:04**

envois moi le nom et prénom de votre père et de votre grand père et leur datte de naissance, je vais vous remplir les formulaire, et je vous donne la liste des document a fournir, je vais vous aidez au max li wadjhi llah amour2960@gmail.com